

[Texte]

The Chairman: Very good, Mr. Lambert. Is this your wish, gentlemen?

Some hon. Members: Agreed.

Motion agreed to.

• 1025

The Chairman: Gentlemen, the Subcommittee on Agenda and Procedure met on March 12, 1974, and we arranged for a calendar of all the budgetary review that we have to make. I have the calendar here, and I can read it to you if you want, of all the dates, starting from March 21, which is today's meeting . . .

An hon. Member: Can we take it as read?

The Chairman: We can if you wish, and we will provide a copy to each and every member of the Committee. I will need a motion to adopt the subcommittee report.

Mr. Buchanan: I so move.

The Chairman: Thank you, Mr. Buchanan. Gentlemen, I will now advise you of the composition of the subcommittee. The Chairman, the Vice-Chairman, Mr. Comtois, Mr. Lambert, Mr. Gillies, Mr. Nystrom and Mr. Latulippe. One thing we did not decide, gentlemen, at the Steering Committee meeting is the length of time each member of the Committee will have. I am aware of several different procedures that have been followed by various committees. One that I would like to recommend—and this is for your consideration—is that possibly at first the representative of each party be given 15 minutes and that every subsequent questioner be allowed 10 minutes. Would that be agreeable?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Herbert: Could we modify it somewhat and say the party rather than the individual, in case two people use up the 15 minutes?

The Chairman: The first member from each party be given 15 minutes?

Mr. Herbert: And be allowed to use up, by passing on to another, the 15 minutes. In other words, the party's 15 minutes would be available.

An hon. Member: In other words, there might be two speakers?

Mr. Herbert: Two speakers within the 15 minutes.

Mr. Buchanan: As long as they did not exceed their allotment.

The Chairman: I have no objections or I have no indication one way or the other. It is entirely up to you gentlemen, Mr. Lambert.

Mr. Lambert (Edmonton West): In the past I think the predominant practice in this Committee has been 20 minutes. As

[Interprétation]

Le président: Très bien M. Lambert. Êtes-vous d'accord messieurs?

Des voix: D'accord.

La motion est adoptée.

Le président: Messieurs, le sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni le 12 mars 1974, et a décidé d'établir un calendrier de tous les examens budgétaires que nous devons faire. J'ai ce calendrier ici et je puis vous le lire si vous le désirez, il contient toutes les dates, à partir du 21 mars, c'est-à-dire celle de la réunion d'aujourd'hui . . .

Une voix: Pouvons-nous le considérer comme lu?

Le président: Nous pouvons si vous le désirez, et nous distribuerons un exemplaire à chaque membre du Comité. J'ai besoin d'une motion pour l'adoption du rapport du sous-comité.

M. Buchanan: Je la propose.

Le président: Merci, monsieur Buchanan. Messieurs, je vais maintenant vous donner la composition du sous-comité. Le président, le vice-président, M. Comtois, M. Lambert, M. Gillies, M. Nystrom et M. Latulippe. Une des choses que nous n'avons pas décidées, messieurs, à la réunion préliminaire du Comité a trait au temps de parole accordé à chaque membre du Comité. Je sais que plusieurs procédures différentes ont été adoptées par les divers comités. Ce que je voudrais recommander et vous soumettre, c'est que nous pourrions accorder en premier aux représentants de chaque parti, 15 minutes et à tous les autres qui viendraient ensuite, 10 minutes. Cela vous convient-il?

Des voix: Adopté.

M. Herbert: Pourriez-vous toutefois y faire une certaine modification et lire le parti plutôt que le membre du parti dans le cas où il y aurait deux personnes pour se partager les 15 minutes?

Le président: Le premier représentant de chaque parti aurait 15 minutes?

M. Herbert: Et pourrait l'utiliser au complet, en accordant à un autre ces 15 minutes. En d'autres termes, le parti disposerait de 15 minutes.

Une voix: Autrement dit, il pourrait y avoir deux orateurs?

M. Herbert: Deux orateurs en 15 minutes.

M. Buchanan: Pourvu qu'ils ne dépassent pas le temps prévu.

Le président: Je n'ai aucune objection ni d'indication à donner d'une manière ou d'une autre. Cela dépend entièrement de vous, messieurs. Monsieur Lambert.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Dans le passé, le Comité tendait surtout à accorder 20 minutes. Comme vous le savez, nous avons